



10503967965

Concours / Examen : Technicien interne

Session : 2024 Type : Interne

Spécialité : Prévention et gestion des risques, Hygiène

Epreuve : Rapport technique

Commune de Technicom

11 04 2024

Technicien territorial

A l'attention de M^r le président de Technicom

Objet : Rapport sur la sécheresse et ses conséquences.

Support technique : - Guide circulaire des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse Mai 2023
- ARS (Agence Régionale de Santé).
- Plan eau
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

C'est dernières années avec le changement climatique, la France et certaines régions sont confrontées à diverses variations climatiques extrêmes. Elles sont de plus en plus fréquentes et intenses. Parmi ces aléas, la sécheresse a été souvent importante. Le manque d'eau peut avoir des conséquences tant sur la quantité que sur la qualité de l'eau. La quantité d'eau renouvelable disponible en France est de 197 milliards de m³, elle a baissé de 19% entre 1990-2004. Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire a donné plus de pouvoir aux agences de l'eau et a autorisé un déblocage de 475 millions d'euros dans le cadre

A.1.5...

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

du plan eau annoncé en Mars 2023.

Nous allons dans un premier temps voir le contexte de la sécheresse avec la définitions et impacts puis nous verrons les moyens de lutter contre avec quelques solutions.

I) Contexte et définition de la sécheresse

A) Contexte de la sécheresse

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages. Consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels ou encore énergie. C'est aussi une ressource en tension, premier marqueur du changement climatique. Alors que l'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée, 2023 est suivie avec attention. Un plan d'action pour une gestion concertée et résiliente de l'eau a été présenté par le président de la République en Mars 2023.

Les précipitations de Mars et d'Avril ont engendré des épisodes de recharge des nappes, mais inégalement répartis sur le pays. La situation demeure peu satisfaisante sur une grande partie du pays, 68% des niveaux des nappes restent sous les normales mensuelle, avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas.

B) Définition et impacts.

La sécheresse est un phénomène naturel qui survient à la suite d'une période prolongée sans précipitations, généralement en période estivale. Les niveaux

2...1...5...

aquatiques comme les sols peuvent être affectés par ce manque d'eau temporaire, dont l'intensité est susceptible d'être accentuée par les activités humaines. Ces périodes plus ou moins longues dépendent fortement des conditions locales (climat, type de végétation etc.).

Il existe plusieurs types de sécheresse.

- sécheresse météorologique, correspond à un déficit prononcé et prolongé
- sécheresse édaphique, ou sécheresse agricole
- sécheresse hydrologique, nappes souterraines et le débit des cours d'eau diminuent.
- sécheresse géotechnique, déficit pluviométrique et une période variable

Les impacts sont multiples, la biodiversité est directement touchée, et détérioration de la qualité de l'eau. Une diminution du débit favorise l'augmentation de la température de l'eau avec des conséquences directes sur la qualité physico-chimique de l'eau. La baisse des débits conduit souvent à une moindre dilution et une évacuation plus limitée des substances rejetées augmentant leur concentration dans certaines portions de cours d'eau et entraînant une altération de la qualité de l'eau.

L'eau potable aussi subit des dégradations et doit régulièrement être contrôlée.

Nous allons maintenant voir les moyens mis à disposition pour lutter contre la sécheresse.

II) Comment lutter et les solutions.

A) Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse.

La gestion de la sécheresse s'exerce selon différentes échelles de gouvernance dont il est nécessaire de renforcer l'articulation pour harmoniser la définition des zones d'alerte. Il existe différents types d'arrêtés (arrêtés d'orientation, arrêtés cadre et arrêtés de restriction

temporaire des usages de l'eau.

Le préfet est garant de la cohérence du dispositif de gestion de la sécheresse. Il arrête les orientations pour la gestion de crise sur l'ensemble du bassin et fixe des prescriptions minimales sur les conditions de déclenchement, les mesures de restrictions ainsi que les conditions, selon lesquelles, un usager pourra bénéficier d'une décision individuelle de restrictions moins stricte.

Les arrêtés cadre sont pris après avis du comité « ressources en eau ». Ce comité représente l'ensemble des usagers de l'eau. Il est composé de représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements, des établissements publics locaux, des syndicats de rivière, des structures géométriques (EPTB et EPAGE), mais aussi de représentants de syndicats agricoles, de l'aquaculture, batellerie, du tourisme, des milieux marins concernés, de professionnels du secteur industriel, de l'énergie et de l'artisanat etc...

Toutefois, l'exercice de ces pouvoirs au niveau préfectoral n'empêche pas le maire de prendre également des mesures de police générale restreignant l'usage de l'eau pour tenir compte des circonstances locales. En effet l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet notamment aux maires de limiter ou d'interdire tout ou partie des prélèvements d'eau qui portent atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique dans une commune.

B) Moyens de lutte contre la sécheresse

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a cartographié les départements de la France en fonction des risques de sécheresse. Il y a trois niveaux de risque, très probable, probable et possible.

Puis aussi cartographie départementales de restriction d'eau par département.

De ces restrictions d'eau, découlent des mesures afin de clarifier et renforcer les mesures de restrictions minimales.

- Tel que remplissage et la vidange piscine interdite.
- Lavage des voitures autorisé uniquement pour les pistes



10503967965

Concours / Examen : technicien interne
Session : 2024 Type : Interne
Spécialité : Prévention et gestion des risques, Hygiène
Epreuve : Rapport technique

économie en eau ou équipées de système de recyclage.

Arrosage des espaces verts à certaines heures etc...

Pour les collectivités aussi il y a des mesures immédiates et actions moyen terme à appliquer.

- Comme identifier les consommateurs et prélèvements principaux du territoire.
- Distribuer des kits d'économie d'eau accompagnée d'une sensibilisation.
- Établir un bilan des consommations publiques
- Tarification incitative
- Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées.
- Avec les agriculteurs, faire un bilan partagé de la sécheresse
- Communiquer sur le suivi des niveaux des ressources
- Lancer une étude d'opportunité de réutilisation ENR sur multi-usages (le département du Loiret a lancé une étude) etc...

En ce qui concerne les exploitants de l'eau en collaboration avec l'agence de l'eau recherche des ressources de secours et améliore les rendements des réseaux, interconnexion avec des réseaux voisins excédentaires, les exploitants informent régulièrement les abonnés.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

